

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue jeudi le 30 novembre 2021, à 20 heures, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation et pour laquelle les élus ont accusé réception de l'avis de convocation émise le 23 novembre 2021, conformément à l'article 156 du *Code municipal*.

Sont présents

Mesdames les conseillères : Mélanie Simard
Myriam LaFrenière
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard
Rosaire Phaneuf
Frédéric Lussier
Jean Provost

formant quorum, sous la présidence de Madame la mairesse Louise Arpin.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Louise Arpin procède à l'ouverture de la séance à 20h00.

**2- COVID-19 – TENUE DE LA SÉANCE – OUVERTURE PARTIELLE À LA POPULATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 275-11-21**

Considérant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant les décrets subséquents, prolongeant cet état d'urgence par période additionnelle de dix jours;

Considérant qu'en date du 28 juin, la Montérégie est passée en zone verte ce qui permet au conseil municipal de siéger avec un public, mais limitée à 4 sièges seulement;

Considérant qu'un avis a été affiché pour informer la population de la tenue du conseil partiellement ouvert au public et que pour toutes questions que vous désirez adresser aux élus, vous devez nous le faire parvenir par écrit à l'adresse courriel suivante : dg@municipalitelapresentation.qc.ca

Il est proposé Mélanie Simard
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

Que la présente séance du conseil soit ouverte partiellement au public, avec 4 places de disponibles et qu'une copie du procès-verbal soit publiée sur le site internet de la Municipalité dès que possible après la séance.

**3- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 276-11-21**

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. COVID-19 – Séance tenue à huis clos
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Travaux de construction d'un garage municipal – Autorisation d'aller à nouveau en appel d'offres sur le site électronique d'appel d'offres SEAO

5. Période de questions
6. Levée de la séance

**4- TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL – AUTORISATION D'ALLER À NOUVEAU EN APPEL D'OFFRES SUR LE SITE ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES SEAO
RÉSOLUTION NUMÉRO 277-11-21**

Considérant la résolution numéro 121-05-21 concernant l'autorisation d'aller en appel d'offres sur le site électronique d'appel d'offres SEAO;

Considérant la résolution numéro 184-07-21 concernant le refus d'octroyer le mandat à l'entreprise ayant obtenu le plus bas prix, étant donné que les élus trouvaient que le coût de construction était trop élevé;

Considérant les résolutions numéro 262-11-21 et 263-11-21 concernant l'octroi de mandats supplémentaires à la firme d'architecte et à la firme d'ingénierie pour effectuer des changements aux plans et devis, suite aux rencontres pour réévaluer le projet et ainsi retirer certains éléments pour diminuer le coût de construction;

Considérant les nouveaux plans et devis suite aux modifications apportées;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Myriam LaFrenière
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale à publier les documents d'appel d'offres pour la construction du garage municipal, sur le site électronique d'appel d'offres SEAO et dans le journal régional.

5- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

**6- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NUMÉRO 278-11-21**

Considérant que tous les sujets prévus à l'ordre du jour de la séance extraordinaire ont été traités;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h03.

Louise Arpin
Mairesse

Josiane Marchand
Directrice générale et greffière-trésorière